



**DELIBERATION N° 24/105 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
PORTANT ADOPTION DU RAPPORT SUR L'ACCOMPAGNEMENT DE LA SAEML  
CORSE BOIS ÉNERGIE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE SON PLAN DE  
DÉVELOPPEMENT : UN OBJECTIF CONFORME AUX ORIENTATIONS  
STRATÉGIQUES DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE**

**ADDUTENDU U RAPORTU NANTU A L'ACCUMPAGNAMENTU DI A SAEML  
CORSE BOIS ENERGIE IN A MESSA IN OPERA DI U SO PIANU DI SVILUPPU :  
UN SCOPU IN CUNFURMITÀ CUN L'ORIENTAZIONE STRATEGICHE DI A  
CULLETTIVITÀ DI CORSICA**

**SEANCE DU 26 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six juillet, l'Assemblée de Corse, convoquée le 12 juillet 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse.

**ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Pierre GHIONGA, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

**ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :**

M. Jean-Christophe ANGELINI à Mme Vanina LE BOMIN  
M. Jean-Baptiste ARENA à Mme Serena BATTESTINI  
M. Didier BICCHIERAY à Mme Angèle CHIAPPINI  
Mme Santa DUVAL à Mme Christelle COMBETTE  
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à M. Don Joseph LUCCIONI  
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA à M. Jean-Jacques LUCCHINI  
M. Pierre GUIDONI à M. Jean-Michel SAVELLI  
M. Xavier LACOMBE à Mme Valérie BOZZI  
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Danielle ANTONINI  
M. Saveriu LUCIANI à M. Pierre POLI  
Mme Sandra MARCHETTI à Mme Françoise CAMPANA  
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à M. Hyacinthe VANNI  
Mme Chantal PEDINIELLI à M. Jean-Martin MONDOLONI

Mme Juliette PONZEVERA à Mme Véronique ARRIGHI  
M. Louis POZZO DI BORGIO à Mme Muriel FAGNI  
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA  
M. Jean-Louis SEATELLI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI  
M. François SORBA à M. Hervé VALDRIGHI  
Mme Charlotte TERRIGHI à M. Georges MELA

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

Vanina BORROMEI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Jean-Charles GIABICONI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Julia TIBERI

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IVème partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la Commission des Finances et de la Fiscalité,
- APRES** avoir accepté, à l'unanimité, de délibérer sur ce rapport selon la procédure d'urgence dans des délais abrégés (55 voix POUR : les représentants des groupes « Fà Populu Inseme », « Un Soffiu Novu, Un Nouveau Souffle Pour la Corse », « Avanzemu » et « Core in Fronte », et l'élu non-inscrit Pierre GHIONGA),

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

**CONSIDERANT** le départ de Mmes et MM. Jean-Charles GIABICONI, Nadine NIVAGGIONI, Marie-Anne PIERI et Antoine POLI, membres du Conseil d'Administration de la SAEML Corse Bois Energie,

À l'unanimité,

## **Ont voté POUR (55) : Mmes et MM.**

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

### **ARTICLE PREMIER :**

**ADOPTÉ** le rapport annexé à la présente délibération et la stratégie de développement de Corse Bois Énergie qu'il propose.

### **ARTICLE 2 :**

**VALIDÉ** le principe d'une augmentation de capital de la SAEML Corse Bois Énergie de 800 000 euros, dont 400 000 euros portés par la Collectivité de Corse en 2024.

### **ARTICLE 3 :**

**DEMANDE** au syndicat mixte de chauffage urbain (SMCU) de Corti d'instaurer à hauteur de deux cent mille euros (200 000 €), une redevance annuelle payée à la SAEML Corse Bois Énergie sur la base d'un avenant au contrat de Délégation de Service Public (DSP).

### **ARTICLE 4 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à fournir au Syndicat Mixte de Chauffage Urbain de Corti un soutien financier supplémentaire de cent soixante-dix mille euros (170 000 €) par an pendant trois ans (période 2024/2026).

### **ARTICLE 5 :**

**AUTORISE** le Président du Conseil exécutif de Corse à garantir éventuellement à hauteur de 2,5 millions d'euros (2,5 M€) les crédits d'investissements sollicités par la SAEML Corse Bois Énergie.

**ARTICLE 6 :**

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 26 juillet 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M. Maupertuis', with a horizontal line drawn underneath the signature.

Marie-Antoinette MAUPERTUIS

# ASSEMBLEE DE CORSE

3 EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 JUILLET 2024

RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**L'ACCUMPAGNAMENTU DI A SAEML CORSE BOIS  
ENERGIE IN A MESSA IN OPERA DI U SO PIANU DI  
SVILUPPU : UN SCOPU IN CUNFURMITÀ CUN  
L'ORIENTAZIONE STRATEGICHE DI A CULLETTIVITÀ DI  
CORSICA**

**L'ACCOMPAGNEMENT DE LA SAEML CORSE BOIS  
ÉNERGIE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE SON PLAN DE  
DÉVELOPPEMENT : UN OBJECTIF CONFORME AUX  
ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA COLLECTIVITÉ  
DE CORSE**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

### **Préambule : la filière bois-énergie, un secteur hautement stratégique pour la Corse**

Dans le cadre d'une nouvelle approche de l'économie mixte par la Collectivité de Corse l'importance stratégique des missions de la SAEML Corse Bois Énergie nécessite d'engager une première action d'accélération du développement de la filière biomasse, telle que prévu dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE), le Schéma Régional Biomasse (annexé à la PPE) et dans le Programme pour la Forêt et le Bois de Corse (PFBC), adoptés respectivement en mars et décembre 2023.

Introduite par la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) vise à atteindre **l'autonomie énergétique de la Corse à l'horizon 2050**, conformément à la trajectoire fixée dans le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE).

Le projet de révision de la PPE adopté par l'Assemblée de Corse en mars 2023 (Délibération n° 23/037 AC) propose une trajectoire ambitieuse en matière de décarbonation de la production électrique, qui repose sur trois piliers : la sortie des énergies fossiles, le renforcement des actions de Maîtrise de la Demande en Énergie (MDE) et le développement des Énergies Renouvelables (EnR).

A ce titre, le protocole d'accord co-signé par l'État et la Collectivité de Corse en avril 2021 (délibération n° 21/080 AC) sur le redimensionnement des centrales thermiques et le protocole d'accord (délibération n° 23/059 AC) approuvé par l'Assemblée de Corse en avril 2023 concernant la maîtrise par la Collectivité de Corse des crédits alloués à la rénovation thermique ont constitué des avancées concrètes pour les deux premiers piliers.

La réussite de la politique de transition énergétique soutenue à travers la PPE nécessite également d'agir pour favoriser la montée en puissance en Corse des EnR. Parmi ces dernières, la filière bois-énergie présente un potentiel considérable dans l'île de Méditerranée qui dispose de la plus importante ressource forestière.

### **I - Présentation de Corse Bois Énergie : un acteur structurant avec de réelles perspectives d'évolution**

#### **I.1 ) Corse Bois Énergie, un acteur original dans le champ de l'économie mixte insulaire**

En 1988, la Collectivité territoriale de Corse s'est associée à la société Engie Cofely

pour créer la SEM Corse Bois Énergie, avec pour objectif la structuration de la filière du bois, et l'ouverture de débouchés à la production de bois énergie (Biomasse) en Corse.

Le capital de la Société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Corse Bois Énergie (CBE), est aujourd'hui détenu à 50,1 % par la Collectivité de Corse et à 49,9 % par le Groupe Ferrandi, est un acteur crucial pour le développement de cette filière du fait de son expertise en matière de bois-chaleur et de sa production de combustible à partir des ressources issues des forêts insulaires.

L'activité principale de la SEM Corse Bois Énergie consiste en l'exploitation du service public de chaleur qui lui est délégué par le syndicat mixte de chauffage urbain de Corti, dont les membres sont la Collectivité de Corse et la Commune de Corti.

La société a ainsi la charge des équipements de chaufferie et du réseau de distribution de chaleur implantés sur la commune de Corti. Elle développe également la production et la livraison de plaquettes de bois, produits sur le site d'Aghione à partir des forêts insulaires, utilisé comme combustible des chaudières biomasse installées en Corse. Le réseau de chaleur exploité par la SEM Bois Énergie alimente l'hôpital, l'Université, un parc de logements et des locaux tertiaires.

L'originalité de CBE est d'être à la fois producteur de combustible et gestionnaire de réseau.

L'entreprise à capitaux majoritairement public est également un maillon essentiel de la filière bois grâce à son site d'Aghione, bois qu'elle se procure à travers l'activité de ses équipes de forestiers qui la fournissent directement depuis les forêts territoriales et domaniales, gérées selon les normes en vigueur, mais également en en faisant l'acquisition auprès d'opérateurs privés.

La délibération n° 15/193 AC de l'Assemblée de Corse en date du 17 juillet 2015 précise les deux principales pistes d'évolutions de la SAEML Bois-Énergie à savoir :

- (i) le renforcement de son rôle « *d'outil de la valorisation énergétique de la forêt Corse* » via l'exploitation du réseau de chaleur de Corti et la mise en place d'une unité de granulation ;
- (ii) l'élargissement progressif du périmètre de son activité à d'autres sources d'énergies renouvelables (*photovoltaïques, hydraulique,....*). Ce deuxième axe potentiel d'intervention n'ayant jamais été activé à ce jour.

La SEM Corse Bois Énergie a fait l'objet d'un rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes en date du 5 juillet 2021. Dans son rapport, la CRC a fait un certain nombre de recommandations.

La plupart d'entre-elles ont été suivies d'effets et appliquées par CBE. Ainsi conformément aux recommandations de la CRC, CBE a travaillé :

- au renforcement de ses procédures administratives et comptables ;
- à la mise en œuvre d'une fiabilisation du suivi de ses stocks ;
- au règlement de la problématique des heures supplémentaires et des astreintes ;
- à un rapport de restitution complet remis tous les ans au président du SMUC,

notre autorité délégante.

S'agissant de faire appliquer les engagements contractuels des fournisseurs en bois-énergie qui ne sont pas respectés, CBE reconnaît une difficulté : appliquer des pénalités contractuelles à des fournisseurs par ailleurs en situation de fragilité semble très difficile. Dans la concertation, CBE s'efforce de trouver des modes opératoires qui permettent aux uns et autres de respecter leurs engagements.

En revanche, après examen, le rapprochement évoqué du centre de production de combustible du réseau de chaleur de Corte est, pour des raisons techniques et organisationnelles, difficilement réalisable ; tout comme il ne nous semble pas opportun de scinder les activités (activités de production de combustible, d'un côté et exploitation du réseau de chaleur, de l'autre).

I 2 ) La SEM Corse Bois Énergie, un acteur aux potentialités considérables renforcées par un contexte d'ensemble favorable aux EnR

### ***I 2 1 ) Le rapport d'activités pour l'année 2023***

Le Rapport d'activité 2023 met en lumière un certain nombre d'éléments :

- Une stabilité du CA sur Corte en dépit de la baisse de l'énergie délivrée ;
- L'impact financier des difficultés d'approvisionnement en bois énergie (variations de stocks défavorables sur l'exercice 2023) ;
- L'impact financier du poste entretien et réparation du matériel par la trop grande vétusté des outils de production ;
- La mise en œuvre et les difficultés du chantier de dévoiement d'une canalisation du réseau dans le cadre de la construction de la résidence Sambucucci d'Alandu du CROUS ;
- La mise en retrait « passagère » d'un gros client sur Aghione qui prive notre société d'environ 110 000 € de CA sur l'exercice 2023 ;
- L'impact des tempêtes CIARAN et DOMINGOS qui ont littéralement détruit l'ouvrage de protection de notre canalisation principale sous le Tavignano, ce qui va demander un investissement conséquent pour remplacer cet ouvrage.

Pour l'ensemble des autres aspects et pour une appréhension plus complète des problématiques rencontrées par CBE, il est renvoyé au rapport d'activités 2023 (en annexe du présent rapport).

### ***I 2 2 ) Un contexte d'ensemble favorable au renforcement des activités de production d'énergies à partir de la biomasse***

En 2015, la filière bois-énergie représentait une production de chaleur renouvelable s'élevant à plus de 100 GWh.

Selon le Schéma Régional Biomasse (annexé à la PPE), les volumes supplémentaires en bois forestier mobilisables sont de 3200 tonnes par an de bois-bûche et 28 000 tonnes/an de bois destinés plaquette.

<b>Ressources en bois forestier mobilisable supplémentaire par an pour le bois-énergie</b>	
<b>Bois forestier destiné bois-bûche</b>	<b>3 200 tonnes.an</b>

<b>Bois forestier destiné plaquettes</b>	<b>28 000 tonnes.an</b>
<b>Total</b>	<b>31 240 tonnes.an</b>

L'approvisionnement en ressources bois des futurs projets doit impérativement intégrer la soutenabilité environnementale et éviter d'éventuels conflits d'usages.

Dans ce cadre, les objectifs de la PPE pour la période 2019-2028 sont une production de chaleur supplémentaire de 60 GWh et une production électrique de 7 MW à partir de bois énergie.

	Objectifs 2019-2023	Objectifs 2024-2028	Total 2019-2028
<b>Bois énergie (Chaleur)</b>	<b>+ 20 GWh</b>	<b>+ 40 GWh</b>	<b>+ 60 GWh</b>
<b>Bois énergie (Electricité)</b>	<b>+ 6,25 MW</b>	<b>+ 0,75 MW</b>	<b>+ 7 MW</b>

***Ainsi, plusieurs projets de production d'électricité à partir de biomasse sont en cours ; certains en phase d'étude (deux projets d'une puissance électrique de 2,25 MW et 3 MW, respectivement) et d'autres en phase plus opérationnelle.***

Citons les projets avec les bailleurs sociaux (qui permettent aux locataires d'avoir accès à l'énergie à un moindre coût), les projets avec les sites actuels et à venir de l'université, l'approvisionnement de la base de Solenzara ou encore les projets avec les offices de la CdC.

Par ailleurs, le protocole d'accord entre la Collectivité de Corse et l'État pour la mise en œuvre de la PPE prévoit une enveloppe de près de 23 M€ destinée à la rénovation énergétique de 33 lycées et collèges sous maîtrise d'ouvrage de la Collectivité de Corse.

Aussi, le Conseil exécutif souhaite privilégier l'installation de chaufferies bois (*en remplacement des systèmes au gaz et/ou au fioul*) afin de promouvoir la filière locale d'approvisionnement en bois énergie, de promouvoir les actions de décarbonation et de lutter contre le réchauffement climatique.

Enfin, dans le cadre de la sortie des concessions de gaz de ville sur les territoires des Communautés d'agglomérations de Bastia et Ajaccio, il s'agira aussi de renforcer l'utilisation des énergies renouvelables - plus particulièrement de la biomasse - pour la production d'électricité et de chaleur en substitution des énergies fossiles.

Ce contexte d'ensemble favorable ouvre à la SEM Corse Bois Énergie des perspectives de développement nouvelles, lesquelles ont vocation à se concrétiser dans le cadre d'une stratégie de développement à la fois ambitieuse et réaliste.

## **II - La définition d'une stratégie de développement à la fois ambitieuse et**

## **réaliste pour Corse Bois Énergie**

Corse Bois Énergie est une société dont l'activité ne se limite pas à la gestion et l'exploitation du Réseau de chaleur cortenais.

Corse Bois Énergie développe en effet trois activités, et son champ d'intervention procède de trois métiers (exploitation forestière + production de combustible + exploitation du RCU de Corte) au sein d'une seule société.

Autrement dit, les revenus principaux de CBE, issus majoritairement de l'exploitation du RCU sur Corte, doivent non seulement couvrir les coûts de la gestion du réseau de chaleur mais également les coûts de la production de combustible sur Aghione ainsi que les coûts de l'exploitation forestière en amont pour alimenter notre site de production en matière première (bois énergie).

C'est précisément la globalité des coûts et leur évolution dans le temps qui ont sans doute été insuffisamment prises en compte lors de l'élaboration initiale du modèle et de ce fait mal calibrées dès le départ.

Rappelons que ce modèle « intégré » a initialement été voulu ainsi pour permettre à CBE de ne pas être trop dépendante de ses divers fournisseurs.

Cependant, cette autonomie de CBE implique des coûts plus importants que ceux inhérents à la simple gestion d'un réseau de chaleur.

Aujourd'hui, dans un contexte très porteur pour les énergies renouvelables et alors que le Conseil exécutif priorise la transition énergétique, la PPE a inscrit plusieurs projets biomasse en Corse dans les réalisations des années à venir, projets qui constituent pour Corse Bois Énergie de nouveaux débouchés.

Dans un contexte désormais porteur, pour pouvoir se positionner comme un acteur leader dans le cadre du marché actuel de la production d'énergie par biomasse et de ses évolutions, la société Corse Bois Energie a formalisé une stratégie de développement organisée autour de trois axes principaux.

### II 1) Rationalisation de son fonctionnement

Depuis quelques années, conformément aux recommandations de la CRC, et par-delà un modèle économique sans doute mal calibré, la société a entrepris de rationaliser ses process de gestion et de production :

Gestion plus efficiente du temps de travail (diminution considérable des heures supplémentaires), rénovation et informatisation du système de pesage, gestion rigoureuse et valorisation des stocks annuels en recourant aux services d'un expert-géomètre, renouvellement progressive de la flotte des engins roulants, diversification de la nature et de la provenance des matières premières, diversification des coupes de bois sur pied entre coupes publiques et privées, revalorisation d'un certain nombre de contrats d'approvisionnement et, surtout, une remobilisation des équipes qui font désormais preuve d'une implication sans faille.

Parallèlement à cette reprise en main des différents process de gestion, la société a poursuivi ses investissements sur Corti et la rénovation de son réseau de chaleur

enterré en intervenant sur plusieurs tronçons désormais remis à neuf, dans le cadre de marchés à procédure adaptée (tronçon Hôpital et Serenu, tronçon avenue Jean-Nicoli, tronçon Rond-point de la gare etc.).

Désormais, la part du RCU rénové s'élève à un peu plus de 40 %.

Au final, à partir d'une trésorerie proche de zéro au sortir de la pandémie de Covid et à la suite des lourds travaux sur la traversée du Tavignano, la société est parvenue à dégager un exercice bénéficiaire en 2022 (54 000 €) et à reconstituer environ 900 000 € de trésorerie au début 2024.

## II 2) Stabilisation économique et financière de son activité de DSP

L'exploitation du RCU de Corte représente l'essentiel du chiffre d'affaires de CBE (selon les années, entre 75 % et 80 % du chiffre d'affaires). Si l'activité d'exploitation du RCU est en soi rentable, cette rentabilité est à relativiser par un certain nombre d'éléments à prendre en considération, notamment le coût de l'activité de production de combustible sur Aghjone.

En outre, s'agissant de son réseau de chaleur sur ces dernières années, CBE est confrontée à un effet « ciseau » défavorable qui entraîne une pression baissière sur son résultat :

D'un côté, en termes de revenus, le chiffre d'affaires est tendanciellement affecté par les éléments suivants :

- un climat structurellement plus clément ;
- la rénovation énergétique des bâtiments ;
- le comportement davantage éco-responsable des abonnés.

Ces trois éléments entraînent une moindre consommation d'énergie par nos clients et donc des ressources en moins pour CBE.

D'un autre côté, il faut souligner une augmentation sensible du prix des « inputs » (coûts de production) due à une évolution adverse récemment du contexte inflationniste :

- Augmentation du prix des carburant ;
- Augmentation du prix des matériaux et des prestations ;
- Augmentation du coût de l'électricité.

Pour toutes ces raisons, et dans l'attente de la réalisation effective des projets de raccordement envisagés sur Corti au cours des prochaines années (bâtiments universitaires, résidentes étudiantes du CROUS, bâtiments AFPA, Casale Laurenzu, projet Chabrière etc.), il a été proposé à l'autorité déléguante que celle-ci puisse procéder à l'octroi d'une compensation forfaitaire transitoire pour accompagner CBE dans l'attente de ce chiffre d'affaires additionnel (plutôt que de procéder à une augmentation du tarif, option écartée pour des raisons sociales et stratégiques cf. infra).

Cet accompagnement financier permettra en outre à CBE de poursuivre et d'accroître ses travaux de rénovation et de modernisation de la chaufferie, de

manière à permettre l'extension et la densification du réseau de chaleur urbain.

### II 3) Renforcement de son outil de production

Corse Bois Énergie est un acteur historique de la transition énergétique en Corse et un vecteur de la mise en œuvre de la politique énergétique de la CdC. Ces investissements sont d'autant plus légitimes au regard de l'objectif d'autonomie énergétique visé pour 2050.

Elle est la seule entreprise corse à intervenir sur ce segment d'activité.

Rappelons également que CBE est une TPE (très petite entreprise) au sens économique du terme. L'énergie distribuée par CBE est une énergie propre et vertueuse au plan environnemental, renouvelable et produite en circuit court.

L'activité de CBE contribue par ailleurs à entretenir notre patrimoine forestier.

Comme pour toute société de droit privé, il revient aux actionnaires de donner à leur société les moyens de son développement, dès lors que le contexte, comme nous l'avons vu plus haut, est désormais très favorable au secteur de la biomasse.

Dans le but d'être en mesure de faire face à l'augmentation d'activité à venir (compte tenu des nombreux projets existants dans le secteur de l'énergie biomasse), CBE se doit non seulement de renouveler ses outils de production aujourd'hui vétustes et de ce fait très coûteux à l'entretien (débardeur forestier, broyeur, grumier, remorque grumière...) mais également de travailler à l'augmentation de ses capacités de production.

Pour toutes ces raisons, il apparaît donc justifié que la CdC investisse pour l'avenir de sa société, à l'instar d'autres sources d'énergie massivement « compensées » par l'État (EDF au plan national et régional mais également Engie dans la gestion du gaz de ville).

### **III - Le soutien de la Collectivité de Corse, actionnaire principal de la SEM Bois Énergie, à cette stratégie de développement**

Le choix de soutenir financièrement Corse Bois Énergie dans sa stratégie de développement procède d'une cohérence globale, aussi bien dans le principe de l'aide mise en œuvre, que dans ses modalités.

#### III 1 - Un soutien conforme à la doctrine générale de la Collectivité de Corse

##### ***III 1 1) en matière de ciblage des aides publiques au développement***

Depuis juin 2021, le Conseil exécutif de Corse a fait le choix de recentrer ses dispositifs d'aides publiques sur le soutien à l'économie locale de production, créatrice d'une valeur ajoutée produite et réinvestie en Corse, avec comme objet affiché la réduction de nos vulnérabilités et de notre dépendance vis-à-vis de l'extérieur.

Un premier effet positif de cette stratégie est la forte augmentation de l'offre d'emplois salariés de niveau technique élevé, la stratégie mise en œuvre en matière

de formation devant permettre de répondre à ces nouveaux besoins à travers le recours à l'emploi local.

Une telle stratégie, forcément de moyen et long terme, réclame une continuité dans le soutien de l'action publique aux « filières clefs » de production de biens et services, pour accompagner la structuration et l'essor des « filières d'avenir », mais également pour renforcer l'économie de proximité et contribuer au dynamisme économique et à la cohésion sociale de la Corse.

### **III 1 2 ) en matière de soutien apporté à l'économie mixte**

Le rapport « *Repenser l'économie mixte à l'aune des enjeux stratégiques qui se posent à la Corse du XXI<sup>ème</sup> siècle* », présenté à la session des 26 et 27 juillet 2024, fixe la doctrine d'ensemble à travers laquelle la Collectivité de Corse souhaite organiser ses interventions dans le champ de l'économie mixte.

Le principe du soutien proposé aujourd'hui pour accompagner le développement de Corse Bois Energie satisfait pleinement aux critères posés dans ce rapport.

Premièrement, il permet de mettre en œuvre les orientations stratégiques proposées par le Conseil exécutif de Corse et adoptées par l'Assemblée de Corse notamment en matière de transition énergétique et écologique : développement des énergies renouvelables, production énergétique décarbonée, valorisation de la biomasse, etc.

À ce titre, l'année 2023 a été marquée par l'adoption de rapports importants par l'Assemblée de Corse à savoir la Stratégie territoriale Biomasse dans le cadre du projet de PPE (mars) ou encore le Plan pour la Forêt et le Bois de Corse (décembre).

Cette volonté politique se traduit aujourd'hui par des résultats prometteurs en matière de relance des activités forestières ; entre mai 2023 et mai 2024, les seules ventes de bois dans les forêts publiques ont augmenté de plus de 200 % en volume (passant de 5 000 m<sup>3</sup> à 16 000 m<sup>3</sup>) et de plus de 80 % en prix (passant de 9 € par m<sup>3</sup> à près de 16 € par m<sup>3</sup>) générant ainsi une forte augmentation des recettes liées à ces coupes de bois (de 47 000 € à 260 000 €).

Deuxièmement, cet accompagnement permet de renforcer l'unique acteur capable aujourd'hui de valoriser la biomasse dans un réseau de chaleur de grande dimension. Il est donc parfaitement complémentaire avec les autres actions menées par la Collectivité de Corse en soutien des acteurs la filière aussi bien ceux du secteur de l'exploitation forestière que ceux de la production de bois énergie et de bois d'œuvre.

Sans concurrencer les opérateurs privés, le renforcement de Corse Bois Energie contribue au contraire à la structuration de l'ensemble de la filière conformément aux objectifs des assises de la forêt et du bois et à leur traduction opérationnelle dans le plan d'actions pour la Forêt et le Bois de Corse adopté en décembre 2023.

À titre d'exemple, la Collectivité de Corse et l'ODARC ont fortement soutenu les entreprises de la filière bois aussi bien en investissement (séchoir à bois, scieries, matériels d'exploitations forestières, aides de minimis, etc.) qu'en matière de marchés de travaux publics (amélioration de la desserte forestière, entretien/création de pistes DFCl, création de zones de réduction de combustibles, construction en

bois local du chalet des bains de Petrapola, expérimentation de la vente de bois façonnés en bord de route, etc.).

Troisièmement, ce rapport vient illustrer de façon très opérationnelle le projet de notre collectivité quant à repenser les outils de l'économie mixte à l'aune des enjeux stratégiques qui se posent à la Corse du XXI<sup>ème</sup> siècle.

Le soutien à la stratégie de développement de Corse Bois Énergie tel qu'il est proposé à l'Assemblée de Corse de valider, outre qu'il s'inscrit dans une vision stratégique d'ensemble, est, en ses modalités, proportionné aux objectifs de la société, et modulé aux fins de répartir la charge du soutien entre l'ensemble des partenaires publics et privés intéressés.

### III 2 - Des modalités de soutien cohérentes et équilibrées, conformes à la doctrine d'ensemble de la Collectivité de Corse

Il importe d'abord de relever que le soutien proposé ne doit pas s'interpréter comme destiné à corriger une trajectoire financière obérée (cf. trajectoire financière allant en s'améliorant lors des derniers exercices budgétaires), mais au contraire, il accompagne une stratégie de développement dans un contexte historiquement porteur pour la société (cf. projections de la PPE).

Cet accompagnement concerne, selon des modalités différentes, les deux facettes de l'activité de Corse Bois Énergie, en veillant que les modalités de soutien préconisées respectent pleinement les principes précités.

#### **III 2 1) Le soutien à l'activité de délégataire de service public**

Aujourd'hui, CBE gère le réseau de chaleur de la ville de Corti au travers d'une délégation de service public (DSP) qui lui a été attribuée en 2015 pour une durée de 20 ans par le Syndicat mixte chauffage urbain de Corte, lequel associe la Collectivité de Corse (85 %) et la Commune de Corti (15 %).

Rappelons tout d'abord que cette activité s'inscrit dans un modèle économique intégré (l'exploitation forestière en amont, la production de combustible sur Aghione, et la production et la distribution d'énergie calorifique sur Corti). Ce modèle, très consommateur de capital, ne parvient pas encore à trouver son équilibre économique d'ensemble, faute d'un chiffre d'affaires global jusque-là insuffisant pour absorber l'ensemble des coûts inhérents aux trois métiers cités. Toutefois, nous insistons sur le fait que ce chiffre d'affaires progressera sensiblement au cours des prochaines années à la faveur des nouveaux débouchés que vont représenter l'ensemble des projets biomasse devant voir le jour dans l'île.

La CRC a proposé, option un temps envisagée, d'équilibrer le modèle économique en procédant à des augmentations des tarifs, par-delà les mécanismes d'indexation mensuelle en vigueur.

Notons, qu'une augmentation progressive allant jusqu'à un maximum de 13 % du prix de vente de la chaleur sur le réseau cortenais permettrait d'équilibrer l'exploitation tout en maintenant l'offre concurrentielle en comparaison de l'électricité.

Mais, en phase de développement de la solution bois-énergie, il serait

contreproductif d'augmenter le coût de la vente de chaleur.

De plus, la Collectivité de Corse ne souhaite pas, en sa qualité d'actionnaire principal de la SEM, opter pour cette solution pour les deux raisons suivantes :

- cette option est contraire à notre vision sociale : les clients finaux sont pour partie des locataires de logements à caractère social (via les bailleurs sociaux) ou encore des organismes publics d'intérêt général (Università di Corsica, CROUS, hôpital Corte/Tattone, établissements scolaires, etc.). Une augmentation éventuelle des tarifs leur serait difficilement supportable dans le contexte économique actuel, caractérisé par une forte inflation ;
- cette option pourrait être contre-productive en conduisant les clients à se détourner de cette source d'énergie ;

Il est à noter que ce choix de maintien des tarifs actuels a été arrêté en concertation avec les acteurs directement concernés par les activités de Corse Bois Énergie à savoir la ville de Corti (via le Syndicat Mixte Urbain de Corti) et le groupe Ferrandi.

Soulignons enfin que les travaux de renouvellement des canalisations et des équipements se sont avérés bien plus importants que ce qui avait été prévu initialement (conduisant à une intervention régulière et coûteuse de CBE sur le réseau).

Aussi, en dépit de l'amélioration de la gestion et de la maîtrise des coûts de fonctionnement, le contrat de DSP ne permet pas, aux conditions actuelles, l'équilibre financier de la gestion du réseau de chaleur.

L'analyse des performances économiques passées, ainsi que la projection de l'activité sur les prochaines années, font apparaître un déficit de revenu annuel d'environ 200 K€ au niveau de la vente de chaleur.

Il est notable - qu'alors même que la source d'énergie mobilisée présente un niveau de volatilité-prix plus faible que la plupart des autres sources d'énergie, qu'elle réduit la dépendance énergétique du territoire et bénéficie d'une empreinte carbone plus faible - elle ne bénéficie pas du même niveau de soutien public que l'électricité puisque les mécanismes de compensation des surcoûts de la production électrique ne lui sont pas appliqués.

Même s'il se réduit considérablement dans les prévisions de développement de CBE, le déséquilibre généré par la gestion du réseau de chaleur cortenais impacte l'ensemble de la chaîne de valeur prise en charge par CBE.

Il est ainsi proposé de demander au syndicat mixte de chauffage urbain (SMCU) de mettre en place une redevance annuelle payée à CBE sur la base d'un avenant au contrat de DSP.

Cette compensation attribuée à CBE d'un montant de 200 000 €/an serait financée par la Collectivité de Corse (170 000 €/an, soit 85 % du total) et la Commune de Corti (30 000 euros/an, soit 15 % du total) pendant trois ans (période 2024-2026) afin d'une part, de neutraliser cette opération dans le budget du SMCU, et d'autre part, de ne pas impacter les utilisateurs du réseau de chaleur qui sont déjà fortement

touchés par les contraintes économiques actuelles.

Il est important de souligner que le prix de la chaleur facturé par CBE est actuellement inférieur à celui constaté pour un chauffage équivalent via l'électricité. Il est aussi à noter que le tarif de l'électricité a considérablement augmenté pour les usagers ces deux dernières années et cela malgré les importantes aides d'État (bouclier tarifaire, compensation aux services publics de l'électricité CSPE).

Enfin, il est à noter que chacune des deux collectivités membre du Syndicat mixte (Collectivité de Corse et Commune de Corti) a validé le principe de la majoration de la redevance annuelle versée à CBE et accepté d'y contribuer, matérialisant ainsi son soutien à l'entreprise dans sa stratégie de développement et sa foi dans la réussite de celle-ci.

Une fois assurée la viabilité économique de la société CBE, il reste à consolider l'autre pan d'activité de la SAEML, à savoir l'exploitation forestière et la production de plaquettes, qui en fait un acteur majeur de la filière bois.

### III 2 2) Le soutien à l'activité de production de plaquettes

Les déficits passés ont détérioré les fonds propres de l'entreprise et compromis sa capacité à investir en s'endettant.

Cela est d'autant plus préjudiciable que la Collectivité de Corse compte sur la diversification des activités de Corse Bois Énergie, donc sur l'augmentation de son chiffre d'affaires et de sa capacité à générer des investissements, pour accroître le recours aux EnR sur le territoire, dans le domaine du bois-énergie et au-delà.

Le besoin d'investissement nécessaire au dimensionnement d'un outil de production performant au service de son périmètre métier actuel est estimé à environ 2,5 M€.

Il est proposé que la mobilisation de cette somme soit assurée en combinant deux modalités de financement :

- (i) à travers une augmentation de capital de 800 000 €, répartie entre actionnaires :
  - La Collectivité de Corse versant immédiatement sa quote-part de recapitalisation à concurrence de 400 000 €, cette somme permettra de renforcer les fonds propres de CBE et d'accéder ainsi aux financements bancaires pour acquérir les grumiers, broyeur, débardeurs et grue, entre autres équipements nécessaires à la montée en charge du site de production de plaquettes d'Aghione.
  - le groupe Ferrandi, associé à 49,9 %, qui développe sur l'ensemble de l'île des offres en fioul domestique, huile, carburants, lubrifiants, granulés et produits techniques, a fait part de son intérêt pour participer également à cette recapitalisation (cf. lettre d'intention joint en annexe).
  - L'élargissement du capital à d'autres actionnaires est également une option à explorer ;

(ii) Le différentiel nécessaire au financement des investissements (1,7 M€) sera

mobilisé par recours à l'emprunt, si nécessaire garanti par la Collectivité de Corse ;

Corse Bois Energie sera ainsi à même de se positionner pour répondre aux nouveaux besoins et nouveaux marchés encouragés dans le cadre de la PPE : installation de chaufferies bois dans les collèges et lycées, nouveau réseau de chaleur urbain dans le cadre de la sortie du gaz de ville à Aiacciu et Bastia, chaudière mixte Biomasse/CSR, etc.

Compte tenu des performances économiques actuelles de Corse Bois Energie, cette capitalisation est envisagée dans le strict respect des conditions de marché, évitant ainsi tout risque éventuel d'une requalification de l'opération en aide d'état.

Votre Assemblée est donc saisie afin :

- D'ADOPTER le présent rapport joint à la présente délibération et la stratégie de développement de Corse Bois Energie qu'il propose ;
- DE VALIDER le principe d'une augmentation de capital de la SAEML Corse Bois Énergie de 800 000 €, dont 400 000 € portés par la Collectivité de Corse en 2024 ;
- DE DEMANDER au syndicat mixte de chauffage urbain (SMCU) de Corti d'instaurer à hauteur de deux cent mille euros (200 000 €), une redevance annuelle payée à la SAEML Corse Bois Énergie sur la base d'un avenant au contrat de DSP ;
- D'AUTORISER le Président du Conseil exécutif de Corse à fournir au Syndicat Mixte de Chauffage Urbain de Corti un soutien financier supplémentaire de cent soixante-dix mille euros (170 000 €) par an pendant trois ans (période 2024/2026) ;
- D'AUTORISER le Président du Conseil exécutif de Corse à garantir éventuellement à hauteur de 2,5 M€ les crédits d'investissements sollicités par la SAEML Corse Bois Énergie.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.